



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 09 décembre 2021

Date de convocation	22/11/2021	Membres en exercice	27
Date de séance	09/12/2021	Membres présents	19
		Membres votants	24

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS	
NOM	PRENOM
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
FOUCHER	Alain
LAMIRAUD	Gérard
MANCEAU	Jean-Michel
HAIRIE	Wilfrid
LALAZON	Michel
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASON	Stéphane
ROUX	Michel
BARUSSEAU	Fabrice
LEGALLAIS	Anthony
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE SAINTONGE	
BORDET	Francis
GRAND COGNAC	
AUTRET	Michel
LAMBERT	Jean-Pierre
FORTIN	Christophe
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
FUSEAU**	Alexandre

PRÉSENTS	
AUTRES PARTICIPANTS	
NOM	PRENOM
DIRECTRICE	PERRON Alice
TECHNICIENNE RIVIERES	TALLERIE Sammie
TECHNICIEN RIVIERES	GRIGORCIUK Julien
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine
EXCUSÉS	
WICIAK*	Joël
BARON	Jacques
CAILLAULT	Jean-Claude
VENNER	Gilles
CHASSERIEAU	Philippe
ANTIER*	Patrick
TAPON*	Renaud
MERCIER*	Dominique

* Pouvoirs

M. WICIAK Joël a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice
 Mme ANDRE Mireille a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice
 M. ANTIER Patrick a donné pouvoir à M. LAMBERT Jean Pierre
 M. MERCIER Dominique a donné pouvoir à M. AUTRET Michel

** présence en visio

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane TAILLASSON

Le Président ouvre la séance en indiquant la présence de Julien GRIGORCIUK, technicien rivières au SYMBA qui va quitter le SYMBA pour une nouvelle aventure professionnelle plus proche de son domicile et celle de Margot CADIEU, technicienne inventaire de zones humides, nouvellement arrivée du 15 novembre dans l'équipe.

Julien prend la parole et remercie le SYMBA des 3,5 années passées au sein du SYMBA et Margot pour se présenter.

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 12 octobre 2021

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du comité syndical du 12 octobre 2021.

SYMBA

4 place du château d'eau – 17160 MATHA

tél : 05 46 58 62 64 – port : 06 18 68 37 84 – Courriel: symba@symba.fr – site internet: www.symba.fr

2. Délégations au Président et aux Vices-Présidents

Liste des éléments visés depuis le dernier comité syndical du 12 octobre 2021 par :

- **Président :**
 - Contrat de projet Margot CADIEU
 - Contrat de projet Bertrand CRUSSON
 - Devis SOLURIS : nouvelle ligne téléphonique Margot
 - Devis 3 tarières Techniciens Inventaires Zones Humides
 - Devis d'AJ GRAFIK : 20 nouveaux panneaux de communication
 - Bon de commande achat Kangoo poste technicien Inventaire Zones Humides (Margot) + carte grise + carte carburant
 - Pré-convention de stage pour Titouane DUCHE (élève de seconde)
 - Courrier demande d'acompte de 30% des subventions FPRNM pour l'étude ruissellement et l'étude vulnérabilité dans le cadre du PAPI
 - Devis AQUATERRA : géotextile
 - Arrêté IFSE Karine COUPRIE (réédition) à la demande de la Trésorerie de Saint Jean d'Angély
 - Devis Xavier FEVRIER : enlèvement buse SEIGNE

- **Vices-Présidents :**
 - Devis marché public de travaux :
 - Lot n° 1
 - BC001 – Bréville – Débroussaillage sélectif
 - Lot n°2
 - BC002 – Bagnizeau – Enlèvement d'embâcles
 - BC006 – Bazauges – Entretien plantation
 - BC007 – Bazauges – Entretien plantation
 - BC008 – Thors - Enlèvement d'embâcles
 - BC009 – Les Touches de Périgny - Entretien plantation
 - BC010 – Les Touches de Périgny - Entretien plantation
 - BC011 – Les Touches de Périgny - Entretien plantation
 - BC012 – Aujac/Courcerac – Enlèvement d'embâcles
 - Lot n°3
 - BC001 – Saint Bris des Bois – Enlèvement d'embâcles
 - BC012 – Saint Césaire – Enlèvement d'embâcles
 - Lot n°5
 - BC001 – Sonnac/Bréville - Renaturation du cours d'eau
 - BC002 – Authon/Migron - Renaturation du cours d'eau
 - BC003 – Migron/Le Seure - Renaturation du cours d'eau
 - BC004 – Aumagne - Renaturation du cours d'eau
 - Lot n°6
 - BC001 – Sainte Sévère - Diversification
 - BC002 – Sainte Sévère – Diversification

3. Animation et présidence du site Natura 2000 de la vallée de l'Antenne

L'animation du site Natura 2000 de la « Vallée de l'Antenne » confiée à la LPO dans le cadre d'un marché public se termine en avril 2022. La DDTM17 procède donc à la désignation du prochain Président du COPIL et de la collectivité animatrice.

Les collectivités ou établissements peuvent se positionner sur cette mission en répondant jusqu'au 15 janvier 2022. Une large tendance à ce que les EPCI et les syndicats de rivières se saisissent de cette mission se dégage depuis plusieurs mois.

Lorsqu'une collectivité est désignée comme structure animatrice, l'État lui apporte un soutien technique et financier à hauteur de 80 % du montant engagé par l'intermédiaire d'une convention-cadre.

SYMBA

4 place du château d'eau – 17160 MATHA

tél : 05 46 58 62 64 – port : 06 18 68 37 84 – Courriel: symba@symba.fr – site internet: www.symba.fr

Proposition de plan de financement prévisionnel par la DDTM17

1/2 ETP sur Natura	Convention-cadre 2022-2024		
	Dépenses prévisionnelles	75 000,00	
	Dont subventions	60 000,00	80,00 %
	Part Etat	22 200,00	29,60 %
	Part Feeder	37 800,00	50,40 %
	Dont autofinancement	15 000,00	20,00 %
	Conventions financières annuelles		
	Dépenses estimées	25 000,00	
	Dont part Etat	7 400,00	29,60 %
Dont part Feeder	12 600,00	50,40 %	
Dont autofinancement	5 000,00	20,00 %	

Le Président invite le Comité Syndical à se prononcer sur cette mission.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- engage le SYMBA à postuler à la présidence et à l'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Antenne.
- sollicite la participation financière des partenaires cités ci-dessus.
- Tout autre partenaire financier.
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2022.

4. Vote de la clé de répartition 2022

Monsieur le Président présente au Comité Syndical la nouvelle clé de répartition des dépenses et charges. Le Président invite le Comité Syndical à se prononcer sur cette affaire.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité accepte la grille de répartition pour l'année 2022.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2022.

CLÉ DE RÉPARTITION DES COTISATIONS AU SYMBA

ANNÉE 2022

COMMUNE	CRITÈRES						COTISATION					GOUVERNANCE		2021	ÉCART		
	surface (ha) De bassin versant	%	longueur de berge (m)	%	population	%	MOE (égents) (50%Bv-30%LB-20%POP)	COTISATION MOE	MOA (travaux) (50%Bv-50%LB)	COTISATION MOA	TOTAL COTISATION	ANCIENS EMPRUNTS (avant fusion : ancienne clé)	COTISATION AVEC EMPRUNTS			Nombre de communes	Comité syndical avec 26 délégués
CC Vals de Saintonge	49718	44,92	566269	48,93	17347	18,72	40,88	42316	46,93	75598	117914	12217	130131	54	11	109847	8067
CA Grand Cognac	26647	24,08	348629	30,13	31967	34,50	27,98	28955	27,10	43659	72614			24	7	67095	5519
CDA Saintes	26594	24,03	206714	17,86	40004	43,18	26,01	26918	20,95	33742	60661	4803	65464	23	7	55530	5131
CC Cœur de Saintonge	2344	2,12	22128	1,91	1192	1,29	1,89	1956	2,01	3246	5202			2	1	4829	373
CC du Rouillacais	4646	4,20	13506	1,17	2013	2,17	2,88	2984	2,68	4321	7306			5	1	6737	569
CC Cœur de Charente	730	0,66	0	0,00	130	0,14	0,36	370	0,33	531	902			2	0	831	71
TOTAL	110679	100	1157246	100	92653	100	100	103500	100	161098	264598	17020		110	27	244869	

103500

161098

SYMBA

4 place du château d'eau – 17160 MATHA

tél : 05 46 58 62 64 – port : 06 18 68 37 84 – Courriel: symba@symba.fr – site internet: www.symba.fr

5. Budget 2022

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
LIBELLÉ	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	BP 2022
Achats prestations de services		40633,00	573,39	44414,00
Achats prestations de services (informatique)				3000,00
Électricité	122,73	200,00	198,41	350,00
Carburants	2289,10	8000,00	2527,97	8600,00
Fournitures de petit équipement	646,53	3000,00	1141,60	2500,00
Fourniture de voirie	300,41	1500,00	148,68	1500,00
Vêtements de travail	525,34	2570,00	799,74	2200,00
Fournitures administratives	402,73	1800,00	687,18	1200,00
Autres matières et fournitures	81,71	7600,00	5561,10	500,00
Locations immobilières	1091,06	8000,00	1432,04	11000,00
Locations mobilières	1431,00	6020,00	1191,00	1500,00
Charges locatives et de copropriété	360,00	500,00	360,00	500,00
Voies		204989,68		23398,16
Réseaux	84384,75	0,00	1900,80	32898,00
Réseaux : Phase 1		31114,00	1185,75	47876,07
Réseaux : Phase 2		385077,00	8871,06	380207,86
Réseaux : Phase 3		288821,00	32222,69	205278,65
AAP ZH : année 1		84379,00	14028,11	38511,84
AAP ZH : année 2				76219
AAP ZH : année 3				7600
AAP Renaturation		216100,00		388600
Réseaux (e-tiage)		6500,00		6500,00
Matériel roulant	1686,54		809,14	4000,00
Maintenance	678,00	800,00	1052,60	1300,00
Maintenance (informatique)				1000,00
Multirisques	3126,11	3227,75	3227,75	3400,00
Autres (assurances véhicules)	2433,92	3842,99	2842,99	4500,00
Études et recherches	0,00	7000,00		
Documentation générale et technique	4454,72	5000,00	4168,08	5000,00
Versement à des organismes de formation	1749,60	3500,00	2975,00	3500,00
Frais de colloques et séminaires	204,00	300,00		300,00
Indemnités au comptable et aux régisseurs		0,00		
Honoraires	1896,00	0,00		2000,00
Frais d'actes et de contentieux		4200,00		4200,00
Divers		0,00		
Annonces et insertions	165,00	10000,00	972,00	10000,00
Fêtes et cérémonies	1051,63	500,00		500,00
Catalogues et imprimés		4500,00	558,00	4500,00
Divers		500,00		500,00
Voyages et déplacements (techniciens)	1556,94	5000,00	409,75	3000,00
Frais d'affranchissement	320,05		192,16	1000,00
Frais de télécommunications	904,46	2250,00	1145,43	3600,00
Concours divers (cotisations...)	238,00	500,00	288,00	500,00
Autres services extérieurs	4354,50	8000,00	8674,50	8000,00
Droits d'enregistrement et de timbres	245,76	0,00	252,76	300,00
Cotisations au centre national et CNFPT	929,45	2400,00	1338,60	3300,00
Autres impôts, taxes & vers. ass. sur rému.	383,45	500,00	446,17	500,00

SYMBA

4 place du château d'eau – 17160 MATHA

tél : 05 46 58 62 64 – port : 06 18 68 37 84 – Courriel: symba@symba.fr – site internet: www.symba.fr

Rémunération principale (Personnel titulaire)	52329,22	68320,00	70785,78	103400,00
Rémunération (Personnel non titulaire)	76829,19	68000,00	74751,11	78000,00
Rémunération (Personnel non titulaire) IZH		28050,00	3281,05	69050,00
Rémunération (Personnel non titulaire) Natura 2000				25000,00
Cotisations à l'URSSAF	37104,46	61650,00	42657,57	73500,00
Cotisations à l'URSSAF IZH		16500,00		39500,00
Cotisations aux caisses de retraites	25091,24	49800,00	33908,22	56000,00
Cotisations aux caisses de retraites IZH		4425,00		7000,00
Cotisations aux ASSEDIC	3110,60	5000,00	3125,65	5050,00
Cotisations aux ASSEDIC IZH		1485,00		4200,00
Cotisations pour assurance du personnel	6172,32	7732,35	8587,62	14000,00
Versement au FNC du supplément familial		2100,00	1303,00	2950,00
Prestations versées pour le compte du FNAL	126,70	300,00	148,34	550,00
Versements aux autres oeuvres sociales	1130,67	1922,00	1413,34	2500,00
Médecine du travail, pharmacie	205,20	610,00	205,20	900,00
Autres charges sociales diverses				
Indemnités	6307,82	21500,00	21222,48	22000,00
Frais mission (élus)	165,76	1500,00		1500,00
Cotisations de retraite	318,63	1500,00	1072,32	1500,00
Cotisations de sécurité sociale – part patronale		0,00		
Autres organismes	11101,00	11200,00	11101,00	11200,00
Charges diverses de la gestion courante	1,80	0,00	3,03	10,00
Intérêts réglés à l'échéance	3935,83	3000,00	2882,30	2700,00
Charges exceptionnelles – titres annulés		272,57	272,57	
Autres subventions exceptionnelles	1232,90	0,00		
Résultat de fonctionnement reporté		0,00		
Virement à la section d'investissement		250592,50		168817
Dotations aux amortissements	14622,73	26345,93	24031,06	22000,00
TOTAL	357799,56	2035262,77	402934,09	2056579,66

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
LIBELLÉ	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	BP 2022
Remboursement sur rémunérations	24,25	0	1504,97	
Autres (prestations IZH)				150020
Etat (Natura 2000)				20000
Régions	7951	8020	4227,5	8455
Région : AAP ZH travaux 2021		40605		70000
Département 17 : Phase 1		18318		18318
Département 17 : Phase 2		74523		86219
Département 17 : Phase 3		40113		20056
GFP de rattachement	281617	298583	281617	281617
Adour-Garonne	78013,91	0		
Adour-Garonne : Phase 1		79526	49190	30336,00
Adour-Garonne : Phase 2		289143	86742,9	144571,50
Adour-Garonne : Phase 3		165615	55819,5	93032,50
Adour-Garonne : Renaturation 2021		131760	82882	
Adour-Garonne : Subvention postes 2020		123350	105306,6	45131,40
Adour-Garonne : Subvention postes 2021		127218	47706,6	111315,40
Adour-Garonne : Subvention postes 2022				162946,00
Adour-Garonne : AAP ZH		58219,1		45000,00
Adour-Garonne : ZH inventaire		67864		
Promhaies			250,9	
CDA Saintes (étang de la brèche)				10000,00
Autres produits divers de gestion courante	0,72	0		
Revenus des valeurs mobilières		0		
Autres		7500	5162,02	
Produits exceptionnels divers		0		
Excédent de fonctionnement reporté		464272,67		759561,86
TOTAL	367606,88	1994629,77	720409,99	2056579,66

SYMBA

4 place du château d'eau – 17160 MATHA

tél : 05 46 58 62 64 – port : 06 18 68 37 84 – Courriel: symba@symba.fr – site internet: www.symba.fr

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
ART.	LIBELLÉ	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	BP 2022
001	Déficit d'investissement reporté		79754,42	79754,42	66567,71
1641	Emprunts en euros	17806,03	13000	18425,23	15000
16878	Autres dettes – autres organismes et par	12109,68	11000	3418,88	4000
2031	Frais d'études		60000		
2032	Limnimètres		42000	2332,8	42000
2118	Autres terrains : AAP ZH têtes de bassins		20000		20000
2118	Autres terrains : Renaturation		3500		3500
2158	Autres installation, matériel et outillage technique	851,44	1400	564	3000
2182	Matériel de transport	9760	30000	18990	34500
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1008	6000	2487,86	7000
2188	Autres immobilisations corporelles		0		
2315	Installations matériels et outillage tec		3000		
23	Travaux PPG	57162	0		
2314	Travaux PPG : Phase 1		21903	4000,92	
2314	Travaux PPG : Phase 2		91808		91808
2314	Travaux PPG : Phase 3		35520		35520
TOTAL		98697,15	418885,42	125973,19	322895,71

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
ART.	LIBELLÉ	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	BP 2022
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	44349,22	79754,42	79754,42	66567,71
13	Subventions d'investissement reçues	4320	0		
13..	Subventions d'investissement Limnimètres		21000		21000,00
13..	Subvention investissement Département 16 : Phase 1		10659		14250,00
13..	Subvention investissement Département 16 : Phase 2		19573		19573,00
13..	Subvention investissement Département 16 : Phase 3		10688		10688,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0		
021	Virement de la section de fonctionnement		250592,5		168817
272	Titres immobilisés (droits de créance)		272,57		
28	Amortissements	14622,73	26345,93	24032,06	22000
TOTAL		63291,95	418885,42	103786,48	322895,71

<i>Total Dépenses</i>	2476648,19	2379475,37
<i>Total Recettes</i>	2436015,19	2379475,37

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, vote à l'unanimité le budget primitif 2022.

6. Demandes de subventions pour les postes 2022

Pour l'année 2022, le montant des dépenses prévisionnelles relatives aux postes est estimé à 407 365€ ainsi répartis :

- Salaires et charges du personnel : 291 138,25€
- Dépenses liées aux déplacements : 20 000€
- Frais indirects : 58 227,65€
- Dépenses ponctuelles : 38 000€.

Il est prévu de solliciter les partenaires financiers suivants :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Conseil Départemental de la Charente-Maritime,
- Conseil Départemental de la Charente,
- Région Nouvelle Aquitaine,
- Union européenne (FEDER, etc.).

Le Président invite le Comité Syndical à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- sollicite la participation financière des partenaires cités ci-dessus

SYMBA

4 place du château d'eau – 17160 MATHA

tél : 05 46 58 62 64 – port : 06 18 68 37 84 – Courriel: symba@symba.fr – site internet: www.symba.fr

- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.
- Les crédits seront inscrits au budget principal 2022.

7. Demande aide complémentaire pour l'étude de l'étang de la brèche auprès du Conseil Départemental 17

L'étude de l'étang de la brèche a un coût plus important qu'initialement prévu. Le marché public de maîtrise d'œuvre s'élève à 69 240€.

Le montant global de l'opération avec travaux se décompose comme suite :

- étude de maîtrise d'œuvre : 40 000 €
- renaturation de l'ancien cours dans l'étang : 150 000 €
- mise en continuité des vannes à l'exutoire de l'étang : 30 000 €
- mise en continuité du moulin de Vergne : 1 500 €
- mise en continuité de la pisciculture : 10 000 €
- TOTAL = 231 500 €

La CDA de Saintes prévoit une participation à hauteur de 10 000 € pour la phase d'étude.

Il est prévu de solliciter le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour une aide financière complémentaire pour l'étude du projet et la maîtrise d'œuvre des travaux.

- Conseil Départemental de la Charente.
- Tout autre partenaire financier.

Des détails sur l'augmentation des tarifs, le fonctionnement actuel de l'étang et les éventuels scénarios possibles sont demandés par quelques élus.

Alice PERRON rappelle l'historique de l'Étang de la brèche ainsi que la méthodologie de travail du bureau d'étude engagé sur cette mission.

Le Président invite le Comité Syndical à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- sollicite la participation financière des partenaires cités ci-dessus
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2022.

8. Demande aide complémentaire Renaturation cours d'eau - création talus SEIGNÉ auprès du Conseil Départemental 17

Les premières haies sur talus sont intégrées dans l'appel à projet de restauration des zones humides de têtes de bassins versants. Lors de l'étude de ralentissement dynamique sur la commune de Seigné (septembre 2021), nous avons pu identifier 5 sites sur lesquels il est possible d'installer ces dispositifs de haies sur talus. Leur longueur cumulée est estimée à 630 m.

L'appel à projet, déposé en septembre 2020, comprend la réalisation de 750m de talus pour un coût prévisionnel de 27,80€ par mètre de talus.

Après étude, adaptation des hauteurs (entre 1m et 1,20m de haut) et prise en compte des particularités de chaque site, le chiffrage plus précis de ces travaux est estimée à :

- 37 000 € de talus (soit 58,80 € / m), comprenant les busages et têtes de buses
- 12 600 € de plantations (soit 20€ / m)
- 7 000 € de géotextile (soit 11,10€ / m)
- TOTAL = 56 600 € (soit 89,84 € / m)

Il est donc prévu de solliciter le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour une aide financière complémentaire.

SYMBA

4 place du château d'eau – 17160 MATHA

tél : 05 46 58 62 64 – port : 06 18 68 37 84 – Courriel: symba@symba.fr – site internet: www.symba.fr

Des détails sur les tarifs, le contexte de la commune de SEIGNÉ sont demandés et apportés par Fabrice BARUSSEAU et Alice PERRON.

Un point presse est envisagé sur cette action de création de talus.

Le Président invite le Comité Syndical à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- sollicite la participation financière du Conseil Départemental 17
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2022.

9. Lignes Directrices de Gestion

Suite au dernier comité syndical où les Lignes Directives de Gestion du SYMBA ont été validées, le Comité Technique du centre de gestion a validé nos propositions.

Un arrêté sur les LDG sera donc pris par le Président.

Fin du comité syndical : 19:45